Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le 29/06/2023 ID: 056-245600465-20230627-D 23 133 E4-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

## Séance du mardi 27 juin 2023

## Extrait du registre des délibérations du conseil de la communauté de communes

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement salle Sarah Bernhardt, située rue Saint-Michel sur la commune de Sauzon, sous la présidence d'Annaïck HUCHET.

Nombre de conseillers : ➤ En exercice : 23 ➤ Présents : 16 ➤ Votants : 19	- Conseillers présents :	Annaïck HUCHET, Catherine BARBOTIN, Ronan-Pierre BARRE, Régane CONAN, Jean-Luc GUENNEC, Marie THUILLIER Ronan JUHEL, Dominique ROUSSELOT, Aude PORTUGAL, Yves LOYER, Soizic LUCAS, Catherine MAREC, Thomas BRON, Tibault GROLLEMUND, Guillaume CHATELAIN, Francis VILLADIER,
Date de convocation:		
21/06/2023		Katia LE PORT donne pouvoir à Soizic LUCAS
	- Conseillers représentés :	Noémie SOULIER donne pouvoir à Ronan-Pierre BARRE
		Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU donne pouvoir à Annaïck HUCHET
	- Conseillers absents:	
	- Conseillers excusés :	Sébastien CHANCLU, Martine COLLIN,
		Hélène JUGEAU, Valérie LE BIHAN

## Délibération n° 23\_133\_E4

## <u>PÔLE « ENFANCE - PETITE ENFANCE » : RESTAURANT SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 – TARIFS</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29;

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer est propriétaire et gestionnaire d'un restaurant scolaire intercommunal sis rue des remparts sur la commune de Le Palais.

Étant donné que seul le conseil communautaire est compétent pour fixer les tarifs du restaurant scolaire :

La commission « Enfance – Petite enfance », réunie le 5 juin 2023, préconise d'augmenter chaque tarif de 5 centimes d'euro, sauf pour le tarif élémentaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du ticket de restauration scolaire intercommunal pour l'année scolaire 2023-2024, ainsi :

Ticket « allergie »

1,75 €

Ticket « élémentaire »

3,35€

Ticket « maternelle »

2,60 €

Ticket « collège »

3,45 €

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 27 juin 2023

Annaïck HUCHET

Présidente

Madame La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>.